

MG/DEA Janvier 2009

Cette case de voitures s'était installée en 1985 sans autorisation sur un terrain en zone naturelle acquis à la SNCF. Depuis, cette activité nuisante pour l'environnement a prospéré, l'entreprise allant jusqu'à buser le Sémanet pour s'étendre, avec des épaves rejetées hors des limites du terrain.

En ayant fait à nouveau le constat en juin, **DEA** a contacté la Préfecture. Il s'en est suivi une visite de contrôle de la DRIRE le 16 juillet et un Arrêté Préfectoral d'Évaluation de l'état du milieu du 2 octobre, puis une Fermeture administrative en novembre.

En décembre toutes les épaves étaient évacuées, mais il reste le sol pollué à décontaminer, les constructions pirates à détruire et le ruisseau à débuser ...



